

**DROIT D'ECRITURE (Code des droits et taxes divers)**

Droit d'écriture s'élève à cinquante euros.

**DONT ACTE**

Fait et passé à Bruxelles, en l'étude

Après lecture commentée et intégrale du présent acte,  
les parties ont signé avec Nous, Notaire.

Suivent les signatures.

2913.

Enregistré sept rôles, un renvoi, au troisième bureau de  
l'Enregistrement de Bruxelles, le seize décembre deux mil  
onze, volume 78, folio 31, case 6.

Reçu douze mille cinq cents euros (12.500 €).

Le Receveur, a.i.

Signé J. RONDEUX.

**POUR EXPEDITION CONFORME.**

septième  
et dernier rôle



10 -01- 2012

Salaire par case	€ 2,05
Salaire simple de transcription	€ 122,07
<b>Total</b>	<b>€ 124,12</b>

Transcrit au bureau des hypothèques de :

Bruxelles 5

Le vingt-deux décembre deux mille onze

Réf. : 51-T-22/12/2011-13838

A verser sur le compte du bureau

IBAN \* - BIC

Le montant de

cent vingt-quatre euros douze cents

Le conservateur-De Bewaarder Pafenols